

COMMUNE DE CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

DOSSIER PEdT

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Septembre 2022 – août 2025



Mairie

1 place de la mairie, 86160 Champagné-Saint-Hilaire

Téléphone : 05.49.37.30.91

contact@champagne-saint-hilaire.fr

site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

n°siret : 21860052600014

Table des matières

I.	Informations générales	3
II.	Valeurs éducatives partagées par les différents acteurs :	4
III.	Diagnostic préalable à la définition du projet	4
1.	Etat des lieux	4
2.	Activités périscolaires :	4
3.	Activités extrascolaires sur le territoire	5
4.	Besoins répertoriés.....	5
5.	Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :	5
6.	Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT : ..	6
IV.	Définition du projet	6
	Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :	6
	❶ Respecter le rythme de l'enfant.....	6
	❷ Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant :	7
	❸ Favoriser le vivre ensemble :	7
	❹ Favoriser une éducation citoyenne :	7
	Effets attendus	7
	Public concerné	8
	Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :	8
	Actions et activités proposées dans le cadre du PEdT	9
V.	Pilotage du projet et concertation	9
VI.	Evaluation du projet :	10
VII.	Annexes :	11

I. Informations générales

La réforme des rythmes scolaires était en place depuis septembre 2013.

Notre PEDT 2019-2022 est devenu caduque à la rentrée 2022 suite au changement d'organisation de la semaine scolaire (passage aux 4 jours).

Pour le bien être de ses enfants, la commune va mettre en place un plan Mercredi en partenariat avec l'association 1000 bulles (centre social intercommunal) afin de pouvoir maintenir tous les objectifs qu'elle avait avant que la semaine scolaire n'évolue.

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Commune de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Nom et prénom du correspondant : Gilles BOSSEBOEUF

Fonction : Maire

Adresse : 1, place de la mairie
86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

Téléphone : 05 49 37 30 91

Adresse électronique : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Partenaires du projet et mode de participation :

Institutionnels :

- ↳ D.D.C.S.
- ↳ C.A.F.
- ↳ Éducation Nationale
- ↳ Équipe éducative
- ↳ Conseil d'école

Associatifs :

- ↳ Centre social d'animation Mille Bulles (SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE)

Parents :

- ↳ Parents élus au conseil d'école
- ↳ Parents volontaires

Autres partenaires :

- ↳ Bénévoles
- ↳ Intervenants professionnels

II. Valeurs éducatives partagées par les différents acteurs :

« Les activités proposées doivent permettre de répondre aux besoins identifiés du public visé et aux grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation.

« Les valeurs éducatives qui président à la mise en œuvre des activités doivent être définies et explicitées conjointement par les partenaires en préalable à la réflexion sur les activités ».

« Ces valeurs fondent le « vivre ensemble » et doivent prendre en compte les dimensions de lutte contre les inégalités et les discriminations ainsi que les situations de difficulté ou d'échec scolaire » (article L551-1 du code de l'éducation).

Ø Se référer au document sur la cohérence éducative se trouvant sur le site de la DSDEN 86

- ↳ La découverte corporelle et la pratique sportive
- ↳ La pratique culturelle et artistique
- ↳ L'environnement et développement durable
- ↳ La découverte d'activités scientifiques
- ↳ La prévention, santé et alimentation
- ↳ L'information, la communication, les médias
- ↳ la citoyenneté, le vivre ensemble

III. Diagnostic préalable à la définition du projet

1. Etat des lieux

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEdT.

- Passage à 4 jours d'école dans la semaine
- Nombre d'enfants concernés : 91

↳ Effectif de l'école : dont en maternelle :

Effectif moyen par jour : 30 dont 12 enfants en classe maternelle

Effectif maximum par jour : 50 dont 20 enfants en classe maternelle

2. Activités périscolaires :

Existe-t-il un accueil de loisir périscolaire déclaré auprès de la D.D.C.S. : OUI

Existe-t-il des ateliers de pratiques artistiques, culturelles, sportives...OUI

- ↳ Quel que soit le moment d'accueil périscolaire (matin ou soir) les enfants ont le choix entre plusieurs activités qui répondent à leurs besoins (activité créative, activité physique et sportive, activité calme (lecture, jeux de société), activité d'expression etc)...

3. Activités extrascolaires sur le territoire

(Accueil de loisirs, activités des associations...)

- ↳ L'Accueil de loisirs à SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE (Mille Bulles)
- ↳ Le centre culturel de GENÇAY
- ↳ La bibliothèque municipale de CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
- ↳ L'école de musique de GENÇAY (La Cendille)
- ↳ Les diverses associations sportives et culturelles sur le territoire

4. Besoins répertoriés

(pour quel type de public)

Pour les enfants scolarisés sur la commune (3-10 ans) :

- ↳ Renforcer la liaison avec l'école par le projet d'école
- ↳ Développer le lien avec les Communes du territoire (partenariat, échanges de savoir etc ...)
- ↳ Mettre en adéquation, les moyens humains, matériels et financiers avec les capacités financières de la commune
- ↳ Elaborer un projet pédagogique
- ↳ Donner du temps de concertation aux agents animateurs avec les élus, les enseignantes, les bénévoles
- ↳ Adapter la fréquence hebdomadaire des activités pour une mutualisation éventuelle des intervenants d'autres communes
- ↳ Développer le vivre ensemble
- ↳ Offrir à tous les enfants les mêmes chances (égalité)
- ↳ Adapter le temps d'activité au besoin et au rythme de l'enfant

5. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- ↳ La plus grande commune du pays Civraisien en superficie (47 km²)
- ↳ La troisième commune du territoire du Gencéen en habitants (1020) en progression constante.
- ↳ Un nombre important d'enfants scolarisés (91) avec 4 classes, en évolution permanente avec une classe ITEP
- ↳ Une commune rurale avec une géologie remarquable (le horst)
- ↳ Un tissu associatif important (dont 20 dans la commune environ)
- ↳ Une implication des acteurs (enseignants, parents, bénévoles, collectivité)
- ↳ Une volonté politique forte

6. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

(par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

- ↳ L'adaptation des horaires de ramassage scolaire
- ↳ La qualification des agents
- ↳ Le nombre d'encadrants
 - ↳ Nécessité d'adapter le nombre d'encadrants qualifiés au nombre d'enfants participants
- ↳ La nomination d'un directeur/directrice
- ↳ Les locaux,
 - ↳ Salle dédiée aux animations périscolaires
 - ↳ Accord et concertation avec l'équipe enseignante
- ↳ L'équipement des locaux et le matériel
 - ↳ Investissement de petit matériel
 - ↳ Rénovation de l'école et des salles péri scolaires. Une salle dédiée aux activités péri scolaire
 - ↳ Une large cour et un préau couvert permettant des activités extérieures quel que soit le temps

IV. Définition du projet

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

L'objectif transversal est d'assurer la sécurité physique et affective des enfants, plusieurs objectifs se déclinent ensuite :

① Respecter le rythme de l'enfant :

Proposer des activités selon l'âge de l'enfant

- ↳ Pour les 3-6 ans (éviter la suractivité)
- ↳ Pour les 7-10ans
- ↳ Adapter les activités sur les différents temps de la journée, en lien avec l'organisation scolaire
 - ↳ Sur la garderie du matin
 - ↳ Sur la garderie du soir

- ↳ Permettre à l'enfant de développer son imaginaire
 - ↳ Privilégier un espace approprié
 - ↳ Laisser la possibilité à l'enfant de créer

② Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant :

- ↳ Proposer des activités diversifiées (sportives, culturelles, manuelles, d'expression corporelle, scientifiques)
- ↳ Aider la découverte pour l'enfant (activités, territoire, société, culture...)
- ↳ Favoriser et valoriser le choix de l'enfant
- ↳ Développer son autonomie
- ↳ Permettre à chacun de trouver sa place
- ↳ Favoriser et permettre une écoute active et bienveillante
- ↳ Assurer la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- ↳ Valoriser son action

③ Favoriser le vivre ensemble :

- ↳ Accepter l'autre comme un individu à part entière
- ↳ Accepter ses différences
- ↳ Permettre l'apprentissage de la vie en société
- ↳ Développer les savoirs et savoir-faire sur le territoire (synergie des forces vives)
- ↳ Développer l'intergénérationnel

④ Favoriser une éducation citoyenne :

- ↳ Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
 - ↳ Par la biodiversité, l'environnement naturel, le jardin
 - ↳ Par l'alimentation (l'équilibre alimentaire, la gestion des déchets)
- ↳ Aider à la prise de conscience et à l'esprit critique
- ↳ Inciter l'enfant à découvrir et connaître la vie communale et à y participer
- ↳ Reconnaître les parents comme premiers éducateurs
 - ↳ Permettre qu'ils se sentent impliqués, associés et se sentent concernés
 - ↳ Instaurer un dialogue bienveillant

Effets attendus

(connaissances, compétences, comportements, ...) : Au regard des objectifs définis

- ↳ L'implication des enfants dans la découverte des activités
- ↳ La curiosité manifestée par les enfants
- ↳ Meilleure connaissance des personnes de la commune.

- ↳ Rencontre des partenaires acteurs (équipe éducative, collectivité, agents, parents, bénévoles).
- ↳ Meilleure connaissance de la richesse de la commune, en particulier le potentiel rural.
- ↳ Acquisition de nouvelles compétences.
- ↳ Expression facilitée (enfant/adulte)
- ↳ Echanges intergénérationnels

Public concerné

par les actions et activités éducatives périscolaires :

Nombre total d'enfants :

- ↳ Niveau maternelle : moins de trois ans : 0
- ↳ Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 32
- ↳ Niveau élémentaire : 59

Liste des établissements d'enseignement concernés et effectifs scolarisés :

- ↳ Ecole primaire publique de CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE (86160)
- ↳ 91 élèves à la rentrée 2022

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) :

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Contrat enfance jeunesse (C.E.J.) : sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Civraisien

Adhésion au plan mercredi

Etude avec Mille bulles de la mise en place d'un CLAS

Autres :

Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

Pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2022 :

- ↳ Réunions pour l'établissement des rythmes scolaires y-compris pour les activités périscolaires

Pour l'élaboration du PEDT et le suivi :

- ↳ Réunions régulières avec les différents acteurs éducatifs
- ↳ Création d'un comité de pilotage
- ↳ Notes d'informations aux parents
- ↳ Echanges informels et permanents tout au long du dispositif
- ↳ Echanges ponctuels avec les familles (restitution des ateliers, expositions etc...)

- ↳ Temps de restitution le 16 juin 2022 avec les enfants, les parents et tous les acteurs, vidéo micro trottoir, exposition des activités de l'année.

Actions et activités proposées dans le cadre du PEdT

(indiquer, si cela est pertinent, le niveau : Initiation, Perfectionnement, Approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

(Joindre en annexe tous documents complémentaires : plannings...)

Il faut être attentif à proposer et organiser les temps et les actions pour permettre une plus grande disponibilité de l'enfant (temps de restauration suffisant, organisation des temps et des espaces pour diminuer la fatigabilité et permettre divers modes de fonctionnement : petits groupes ou grands groupes, activité libre ou encadrée...et veiller à proposer une offre diversifiée respectant les rythmes de l'enfant (besoins de repos, de temps calmes ou d'activités...). Eviter la suractivité.

Actions mises en place pour répondre aux objectifs fixés :

- Diversité des activités proposées selon l'âge, le rythme et les souhaits de l'enfant.
- Propositions d'activités libres ou encadrées

Seront-elles en articulation avec les actions des écoles ? oui : ☒non : ☐

Projets partagés, charte d'engagements réciproques, modalités d'organisation des temps de transition...

- ↳ Par l'adaptation du temps de récréation, pour faciliter les temps de transition entre le scolaire et le périscolaire.
- ↳ Par des réunions avec l'équipe enseignante
- ↳ Par le partage et la concertation sur les activités scolaires et périscolaires avec les différents acteurs.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : oui : ☒non : ☐

- ↳ Possibilité de partenariat
- ↳ Conventionnement avec des intervenants extérieurs

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui : ☐non : ☒

V. Pilotage du projet et concertation

Structure de pilotage :

Elle doit rassembler au minimum les élus, les équipes enseignantes, les parents, les acteurs du périscolaire. Elle peut s'appuyer sur des structures existantes et évoluer avec le projet.

Composition de la structure de pilotage :

- ↳ Maire
- ↳ Adjointe aux affaires scolaires
- ↳ Elue à la commission des affaires scolaires
- ↳ Directrice d'école
- ↳ Agent communal
- ↳ Parents d'élèves élus
- ↳ Bénévoles

Coordination du projet assuré par :

Référent Coordinateur Général :

Nom et prénom :	Gilles BOSSEBOEUF
Fonction :	Maire
Adresse :	1, place de la mairie 86160 CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE
Téléphone :	05 49 37 30 91
Adresse électronique :	contact@champagne-saint-hilaire.fr

Modalités de pilotage (fréquence des réunions) :

- ↳ Une réunion par période scolaire au minimum (à réajuster si besoin)

Autres instances de concertation

(Par exemple, conseil d'école associant les acteurs du périscolaire, commissions thématiques...)

- ↳ - Commission des affaires scolaires
- ↳ - Conseil municipal
- ↳ - Conseil d'école

VI. Evaluation du projet :

Indicateurs retenus :

Indicateurs qualitatifs :

- 🔗 La diversité des activités proposées
- 🔗 La cohérence éducative
- 🔗 La participation active des enfants
- 🔗 L'investissement des intervenants (bénévoles, associations, autres)

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, taux de fréquentation, ...) :

- 🔗 - Le nombre moyen d'enfants par animateur et par activité
- 🔗 Qualité, productivité des réunions.

Modalité d'évaluation (questionnaires, réunions de bilan...) et périodicité

- 🔗 Questionnaire aux parents
- 🔗 Réunions avec les parents
 - En fonction des besoins et de l'évolution du projet
- 🔗 Réunions avec le comité de pilotage
- 🔗 Echanges avec les enfants
 - Réguliers tout au long de l'année pendant les ateliers (bâton de parole)
- 🔗 Restitution des activités
 - Annuelle
- 🔗 Bilans
 - Bilans intermédiaires avec les différents partenaires
 - Bilan annuel de restitution

Durée du PEdT envisagée (3 ans maximum) :

- 🔗 Septembre 2022 à août 2025

VII. Annexes :

1. Tarifs
2. Encadrement
3. Planning du déroulement de la journée de l'enfant (temps scolaires, temps de garderie et ou temps périscolaires déclarés DDSCS)
4. Tableau récapitulatif des activités proposées et de l'encadrement
5. Programme de la restitution du 16 juin 2022
6. Plan mercredi



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 2 juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 18 mai 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Suffrages exprimés : 14

Vote :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie FABA, M. Ludovic BERGES, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mmes Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, Sylvie BAZILLE, Marie ALEXIS

Absents non excusés : M. Éric INGWILLER

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M. Jacky DIDIER, Mme Sylvie BAZILLE donne pouvoir à M. Vincent COISCAUD, Mme Marie ALEXIS donne pouvoir à M. Ludovic BERGES

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

3. Tarifs garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022

Monsieur le maire propose les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire matin et soir, avec ou sans goûter suite au passage aux 4 jours à partir du 1^{er} septembre 2022. Ce tarif sera applicable jusqu'au 31 décembre 2023.

Tarifs accueil périscolaire en septembre 2022 suite au passage à 4 jours jusqu'à fin 2023						
	A partir de septembre 2022 et 2023					
	Matin		Soir 1ère tranche sans goûter		Soir 2ème tranche avec goûter	
	horaires	tarif en €	horaires	tarif en €	horaires	tarif en €
QF inférieur ou égal à 800	7h30 à 8h20	1,20	16h à 16h50	0,85	16h50 à 18h45	1,45
QF supérieur à 800	7h30 à 8h20	1,25	16h à 16h50	0,90	16h50 à 18h45	1,50

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTENT les tarifs proposés ci-dessus,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Affiché le 03 juin 2022

Pour copie conforme,

En mairie, le 03 juin 2022

Le Maire,

Gilles BOSSEBOEUF



Page du registre n°

ANNEXE 2 : TAUX D'ENCADREMENT PERISCOLAIRE

EQUIPE D'ENCADREMENT

Nom	Nom usage	Prénom	Naissance	Debut Activ	Fin Activ	Fonction	Categorie de diplôme		Diplôme		
FRANCOIS DIT SORTON		Nathalie	25/07/1963	01/09/2022	08/07/2023	Directeur	✓	Educ Nat Dir	✓	CA Prof	✓
GRIFFON	SAULNIER	Marie-Jeanne	18/06/1967	01/09/2022	08/07/2023	Animateur	✓	FPT Anim	✓	ATSEM	✓
PUISAIS	CAVEL	Marijène	06/05/1973	01/09/2022	08/07/2023	Animateur	✓		✓		✓
VACHER		Beatrice	18/10/1977	01/09/2022	08/07/2023	Animateur	✓	MJS Anim	✓	BAFA	✓
FEVRIER	RIVEREAU	Fabienne	23/11/1978	01/09/2022	08/07/2023	Autre	✓		✓		

ANNEXE 3 : PLANNING DU DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE L'ENFANT (TEMPS SCOLAIRES, TEMPS DE GARDERIE ET TEMPS PERISCOLAIRES)

07h30 – 08h20 : garderie du matin

08h20 – 08h30 : prise en charge des enfants par les maitresses

08h30 – 12h00 : temps scolaire

12h00 – 13h30 : pause méridienne

13h30 – 16h00 : temps scolaire

16h00 – 16h55 : garderie du soir (facturation 1)

16h55 – 18h45 : garderie du soir avec gouter (facturation 2)

ANNEXE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES PROPOSEES ET DE L'ENCADREMENT

Jeux de cour	Selon la météo Grand jeu de cour réunissant l'ensemble des enfants
Jeux de société	Abonnement à la ludothèque de Gencay
Loisirs créatifs	Cartes de Noël, Creation d'un jeu de mémoire (CP, CE1) Création d'un jeu de sept familles (thème : la végétation locale) CE2, CM1, CM2
Jeux de construction	Briques en bois

Ex : Réalisation d'une carte du village avec repérage du lieu d'habitation des différents enfants

ANNEXE 5 : PROGRAMME DE LA RESTITUTION DU JEUDI 16 JUIN 2022

HORAIRES : 15h30 – 17h00

1. Accueil des familles
2. Animation grand jeu avec les enfants et leurs familles dans la cour de l'école
3. Diffusion d'une vidéo montrant ce qui se passe sur les temps d'accueils périscolaires sur toute l'année
4. Exposition des activités créatives réalisées au cours de l'année scolaire
5. Jeux de construction

Annexe 1



INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

Ce document est renseigné par la collectivité signataire du Plan mercredi. Il sera annexé à la convention « Plan mercredi ».

Liste des accueils de loisirs périscolaires par commune et ou intercommunalités signataires de la convention Plan mercredi (préciser le nom de l'accueil, le lieu d'implantation et le nom de la structure gestionnaire. Ajouter autant de lignes que nécessaire) :

Accueils de loisirs périscolaires en maternelle :

Accueils de loisirs périscolaires en élémentaire :

Accueils de loisirs périscolaires mixtes (en maternelle et élémentaire) :

- 1 accueil de loisirs périscolaire commune de Saint Maurice La Clouère

- 1 accueil de loisirs périscolaire commune de Gençay

- 1 accueil de loisirs périscolaire commune de Champagné Saint Hilaire

Chacune de ces trois communes détient un PEDT. Un plan mercredi pour ces trois communes est en cours de validation. Les enfants sont accueillis le mercredi à l'Alsh Mille Bulles 86160 Saint Maurice La Clouère

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune ou intercommunalité signataire de la convention Plan mercredi :

Nom de l'accueil Accueil de loisirs Mille Bulles

Enfants de moins de 6 ans (total) : 25

Enfants de 6 ans et plus (total) : 40

Activités :

activités artistiques

activités de découverte de l'environnement

activités éco-citoyennes

activités physiques et sportives

Partenaires :

- ▢ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- ▢ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- ▢ intervenants associatifs rémunérés
- ▢ intervenants associatifs bénévoles
- ▢ personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Nom de la ou des collectivités signataires du PEdT et du plan mercredi :

Commune de Saint Maurice La Clouère
Commune de Champagné Saint Hilaire
Commune de Gençay

Nom du ou des gestionnaires des accueils de loisirs du mercredi bénéficiaire du plan mercredi (si différent(s) de la collectivité) :

Accueil de loisirs Mille Bulles

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi :

Accueil de loisirs Mille Bulles

Actions prévues ou mises en perspective les mercredis pour :

1 - Favoriser la cohérence et la complémentarité éducative (lien entre le mercredi et les autres temps périscolaires, lien avec les équipes enseignantes, les projets d'écoles, modalités de concertation entre les équipes enseignantes et périscolaires ...) :

L'association Mille Bulles assurera la gestion des accueils périscolaires de l'école de Saint Maurice La Clouère à partir de la rentrée. Pour plus de cohérence entre les projets de l'école et de l'accueil de loisirs, Mille Bulles assistera aux conseils d'école ainsi qu'aux réunions de pré-rentrée.

Les trois écoles concernées ont comme projet pour l'année 2022/2023 le « jardinage ».

Des actions de découverte de l'environnement et la mise en place d'activités écocitoyennes ont déjà été mises en place lors des vacances d'été 2022 dans le cadre d'un projet Innov'jeunes et Grandir en milieu rural.

Des temps de concertation avec les représentants de chaque commune permettront de proposer des projets cohérents et complémentaires.

2 - Accueillir tous les publics (inclusion des enfants en situation de handicap, tarification ...) :

La tarification appliquée est en fonction des revenus des familles. L'association Mille Bulles travaille en lien avec le référent Handicap de la Vienne pour accueillir des enfants en situation de Handicap.

3 - Inscrire le projet sur le territoire (valorisation des ressources locales, partenariat avec les acteurs associatifs, culturels, sportifs, ...) :

Le territoire dispose de nombreux espaces naturels (plan d'eau, espaces verts, parcs, jardins ...) permettant de mettre en place des activités qui viendraient enrichir les connaissances des enfants.

4 - Développer des actions et activités éducatives diversifiées et de qualité

Une animatrice « environnement » serait recrutée pour proposer des ateliers ludiques les mercredis matin de (re) connaissance de l'environnement. Un jardin serait créé sur la commune de Gençay en lien avec le projet de l'école.

Une animatrice serait recrutée pour proposer des activités artistiques pour développer l'imagination, l'invention, la vie en groupe et le collectif en lien avec les activités proposées sur les temps périscolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis avec les enfants de l'école de Saint Maurice La Clouère.

Des sorties au Cosses (zone humide de Saint Maurice La Clouère) et à l'espace naturel des trois fontaines à Champagné Saint Hilaire permettront la mise en place d'activités de sensibilisation et découverte de l'environnement.

Se référer à la grille des critères de labellisation « Plan mercredi ».

Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction à ces 4 axes pourra être appréciée de manière progressive.

Si la collectivité ne répond pas d'emblée à ces 4 axes, elle pourra se voir labelliser un plan mercredi. Des objectifs d'amélioration seront définis pour tendre vers leur satisfaction globale en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation.

06 SEP. 2022

Signataire(s) du projet :

Le Maire

Gilles BOSSEBOEUF

